

**LIRE
ET**

COMPRENDRE

法语阅读理解



**LE
DROIT**

法律卷

上海译文出版社





LIRE ET COMPRENDRE

LE DROIT

法语阅读理解·法律卷

“法语阅读理解书系”是一套开放型的书系，共有文化、文学、艺术、体育、娱乐、经济、法律、科学8个分卷。每卷分若干个主题单元，每个单元由数篇短文组成，每篇短文附有注释和读后测试选择题，书末提供了相应的参考答案。这套阅读书系重在训练并测试读者对阅读材料整体宏观的把握和结合上下文进行判断推理的能力。

《法语阅读理解·法律卷》共有18个单元，每单元有节选文章5篇。一部分内容是说明与解释法律，包括法制史、法律基础知识、各种法律的制订原则和特点等；另一部分则是法律文本节选，包括宪法、民法、刑法、刑事诉讼法、民事诉讼法、经济法、行政法、教育法、国际法等法典；还有一部分则是关于司法实践与政府法规的文章节选。

本书不仅可作为我国高等院校法语专业学生学习法语的课外读物，而且可以作为参加TEF测试，报考硕士、博士研究生以及职称考试的一种重要的学习参考资料。

南京大学外国语学院
主编：许 钧 刘成富
编著：张新木
审校：陆秉慧

· 责任编辑 李德炳 · 封面设计 吴建兴

ISBN 7-5327-3487-0



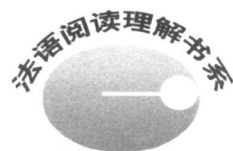
9 787532 734870 >

定 价：19.00 元

译文网址：www.yiwen.com.cn

**LIRE
ET**

90113760



COMPRENDRE

法语阅读理解

**LE
DROIT**

法律卷

南京大学外国语学院

主编: 许轶 刘成富

编著: 张新木

审校: 陆秉慧



90113760

上海译文出版社



图书在版编目(CIP)数据

法语阅读理解. 法律卷/张新木编著. —上海: 上海译文出版社, 2004. 9

(法语阅读理解书系/许钧, 刘成富主编)

ISBN 7-5327-3487-0

I. 法… II. 张… III. 法语—阅读教学—自学参考资料 IV. H329.4

中国版本图书馆 CIP 数据核字(2004)第 046434 号

本书中文简体字专有版权归本社独家所有,
非经本社同意不得连载、摘编或复制

法语阅读理解·法律卷

许 钧 刘成富 主编

张新木 编著

陆秉慧 审校

上海世纪出版集团

译文出版社出版、发行

上海福建中路 193 号

易文网: www.ewen.cc

全国新华书店经销

上海华成印刷装帧有限公司印刷

开本 890×1240 1/32 印张 10 字数 356,000

2004 年 9 月第 1 版 2004 年 9 月第 1 次印刷

印数: 0,001—5,100 册

ISBN 7-5327-3487-0/H·627

定价: 19.00 元

本书如有缺页、错装或损坏等严重质量问题, 请向承印厂联系调换

Préface 主编的话

要学好一门外语,仅仅靠课堂上用的几本教材是远远不够的。除了教材之外,还必须阅读大量的课外读物,必须把语言与该国的文化结合起来,把语言与该国文化和生活的方方面面结合起来。实践证明,只有在一定的语言材料基础之上以及在一定的语境中来学习语言,理解语言,认识语言,把握和运用语言,才能真正地把外语学到家。我们希望通过推出“法语阅读理解书系”,能够为广大法语爱好者提供一定的法语阅读空间,使他们在阅读的过程中,通过对法国文化的了解,使法语语言与法国文化形成一种互动关系,从而把他们的法语水平真正推向一个新的层次。

在“法语阅读理解书系”的编写过程中,我们针对近几年来国内外出现的最新考试模式,广泛采用了最新的参考资料以及与现实生活最为贴近的话题,把针对性、实用性、趣味性和知识性全面地结合起来,力求使读者在最短的时间内最大限度地提高自己的法语阅读理解水平,取得好的成绩。这套书系不仅可作为我国高等院校法语专业学生学习法语的课外读物,而且可以作为参加法国法语协会(Alliance Française)在我国组织的法语水平测试(Tef)、以及报考硕士、博士研究生和有关职称考试的一种重要的学习参考资料。

“法语阅读理解书系”编写的另一个重要目的,是为了满足我国对外交流的迫切需求。众所周知,法语是联合国五大工作语言之一,国际上的政治、经济、科技、文化、军事、体育等各个领域的合作和交流常常离不开法语。尤其在中国已经正式加入世界贸易组织的今天,我国同法国以及世界上四十多个讲法语的国家和地区

的交往日益频繁,学习法语人员和从事与法语有关的工作人员空前增多,这套书系的推出,也将在一定程度上能够满足他们了解法语语言文化的需求。

“法语阅读理解书系”是一套开放型的书系,由南京大学外国语学院法语系老师编写,有文化、文学、艺术、体育、娱乐、经济、法律、科学 8 卷。每卷分若干个主题单元,每个单元由数篇短文组成。每篇短文中后附有注释和选择题。短文主要选自报刊、正式出版的书籍及其他资料,体裁多样,内容丰富。为了尽可能全面反映法国的文化和生活,各卷的内容和形式是灵活多样的。

应该说,这套书系的编写融入了我们近年来对法语教学改革的思考和法语人才培养的探索成果,我们特别注意处理语言知识的传授和语言能力培养之间的关系。本书系的编写重点不在于考查读者的法语语法知识,而在于提高其阅读理解能力。因此,在每篇短文之后,我们把编写的重点放在对短文内容的提问上,主要考查读者是否掌握了单句、复合句以及短文等阅读材料的基本意义;是否理解了上下文之间的逻辑关系;是否了解了阅读材料中的事实和细节;是否能够根据上下文判断出某些词汇和词组的意义;是否能够根据阅读材料进行判断、推理和引申;是否领会了作者的观点、意图和立场等。提问的形式一般是判断题,每题有 A、B、C、D 四个答案,除特殊情况外,一般只有一个答案是正确的。为了方便读者理解短文和回答问题,在提出问题之前,我们给短文中的主要生词提供了注释;在提出问题之后,我们同时也在书末提供了相应的参考答案。

许 钧 刘成富

2004 年 3 月 18 日于南京大学

Avant-propos 编者的话

人们常说,语言是交流思想和传达信息的工具,这已经成为大家的共识。但我们还想说,语言不仅仅是个工具,它还是文化知识的载体,同时也是一种逻辑思维模式。对于法语学习者来说,在学习法语语言知识和使用语言技巧的同时,也要了解法国文化,构建一个有关法国的知识体系,而法律将是这一体系中举足轻重的一部分。诚然,掌握法语的目的是为了了解法国文化,而了解了法国文化又可以更好地提高法语水平,二者是相辅相成的。在掌握法语知识和法国文化的基础上,逐步形成一种思维方式,做到“像法国人那样思想”,说出的法语才会准确、地道。同时,在改革开放与经济全球化的今天,了解一些外国法律知识及法律语言,也是新时期人才素质的要素之一。

法语又被公认为一门严谨的语言,特别适用于法律文本。对法律文本和概念的熟悉将有利于构建法国文化体系,培养法语思维模式。同时,法国法律在世界法律史上占有重要的地位。如1789年的《人权宣言》第一次系统地提出并规定了人权概念及其内涵,推动了世界各国的法律建设;在拿破仑倡导下编写的法国《民法典》,又对家庭、所有制、财产等概念和法律地位作了系统的阐述与定义,是第一部比较完整的民事法典,成为世界各国制订民法的参考范文。难怪身陷囹圄的拿破仑在生命的最后一刻,还不无感慨地说:“我一生的战斗都是徒劳的,而我的法典将征服整个欧洲”。正是基于上述考虑,我们编写了这本《法语阅读理解·法律卷》。

然而,法律是一个同样严谨的学科,也是一个很大的范畴,其

语言有它特殊的使用规律,概念性和知识性都很强,内容又非常丰富,尤其对初学者来说困难比较大。因此,我们在编写中尽量考虑到这些因素,使本书既可用作语言学习课本,也是法国法律的入门阅读教材。一方面,考虑到语言理解问题,我们采用循序渐进的方法,在词汇注释和理解题上贯穿了由浅入深、从易到难的思想;另一方面,考虑到知识体系问题,我们借用了国内法律知识书本中常见的编排结构,再按法国法律体系的特点作了一些适当调整,以求给读者提供一个似曾相识,但具有法国特色又比较全面的法律法语和法律知识体系。

本阅读教材共编写了 18 个单元,每单元节选 5 篇短文,共 90 篇。一部分短文是说明与解释法律的文章节选,包括法制史、法律基础知识、各种法律的制订原则和特点等;另一部分则是法律文本节选,包括宪法、民法、刑法、刑事诉讼法、民事诉讼法、经济法、行政法、教育法、国际法等法典;还有一部分则是关于司法实践与政府法规的文章节选。每篇课文配备了单词注解和理解选择题,书后有参考答案。

法语和法律,一字之差,却有天壤之别。编写这本《法语阅读理解·法律卷》,实非编者力所能及。但凡事总有个开头,斗胆抛出这么个不成熟的本子,希望得到法语和法律界同仁的指教。

张新木

2004 年 2 月于南京蓝旗街

目 录

Table des matières

Avant-propos 编者的话 1

Unité 1

Histoire du droit 法制史 1

1. Les droits et l'histoire 法律与历史 1
2. Les sources du droit 法律渊源 4
3. Les composantes du droit français 法国法律的构成 7
4. Les systèmes juridiques 法律体系 10
5. Le droit sous le régime féodal 封建制度下的法律 13

Unité 2

Éléments du droit 法律基础知识 16

1. Qu'est-ce que le droit? 法律是什么? 16
2. Les sources nationales du droit français 法国本国法源 19
3. La codification et la consolidation 法典编纂及汇编 22
4. La jurisprudence 法律解释 25
5. Les grandes divisions du droit 法律分类 28

Unité 3

Constitution 宪法 32

1. Le droit constitutionnel 宪法学 32
2. La notion de la constitution 宪法的概念 36
3. *Déclaration des Droits de l'homme et du citoyen*
《人权宣言》 39
4. Charte constitutionnelle du 14 août 1830 1830 年
宪章 44
5. Préambule de 1946 第四共和宪法序言 48

33054-
168

Unité 4

Constitution de 1958 第五共和宪法 51

1. Préambule 序言 51
2. Le Président de la République 共和国总统 54
3. Le Gouvernement et le Premier Ministre 政府与总理 58
4. Le Parlement 议会 62
5. Le Conseil Constitutionnel 宪法委员会 65

Unité 5

Code civil(I) 民法典(I) 68

1. La naissance du code 民法典的产生 68
2. Les droits civils 民事权利 71
3. La nationalité française 法国国籍 74
4. Les actes de l'état civil 户籍 78
5. Le mariage 婚姻 82

Unité 6

Code civil(II) 民法典(II) 85

1. Le domicile et l'absence 住所与失踪 85
2. La propriété 所有权 88
3. Les successions 继承 92
4. La vente 买卖 96
5. Le cautionnement 担保 99

Unité 7

Code pénal(I) 刑法(I) 102

1. Les principes généraux 刑法基本原则 102
2. Les peines 刑罚种类 105
3. Les atteintes à la vie humaine 人身伤害罪 109
4. L'atteinte à la vie privée 侵犯隐私罪 112
5. Le vol 盗窃罪 115

Unité 8

Code pénal(II) 刑法(II) 118

1. La trahison et l'espionnage 叛国罪与间谍罪 118
2. Le terrorisme 恐怖主义罪 122
3. Les entraves à la justice 妨害司法罪 126
4. La fausse monnaie 伪造货币罪 130
5. L'atteinte à la santé publique 破坏公共健康罪 134

Unité 9

Justice 司法 138

1. Les fondements de la justice 司法基础 138
2. Les principes de la justice 司法原则 141
3. L'autorité judiciaire 司法权威 145
4. Les juridictions de l'ordre judiciaire 司法类法庭 148
5. La justice des mineurs 未成年人司法 151

Unité 10

Tribunaux 法庭 154

1. Le tribunal d'instance 初审法庭 154
2. Le tribunal de grande instance 大审法庭 157
3. Le tribunal de police 治安法庭 160
4. La cour d'assises 重罪法庭 163
5. La cour d'appel 上诉法庭 166

Unité 11

Code de procédure pénale 刑事诉讼法 169

1. La police judiciaire 司法警察 169
2. Le procureur de la République 检察官 172
3. Le juge d'instruction 侦查法官 176
4. Le témoin 证人 179
5. La cour et le jury 法庭与陪审团 182

Unité 12

Code de procédure civile 民事诉讼法 185

1. Les principes du procès civil 民事诉讼原则 185
2. L'action civile 民事诉讼 188
3. La compétence du procès civil 民事诉讼管辖 192
4. La procédure devant le tribunal 法庭审理 195
5. La procédure prud'homale 劳动纠纷仲裁 199

Unité 13

Droit économique 经济法 202

1. Le droit et l'économie 法律与经济 202
2. Le code des marchés publics 公共市场法 205
3. Le code des douanes 海关法 208
4. Le code de consommation 消费法 211
5. Le code de travail 劳动法 215

Unité 14

Droit administratif 行政法 218

1. Le droit administratif français 法国行政法 218
2. Le Conseil d'Etat 最高行政法院 221
3. Le code des tribunaux administratifs 行政法庭法 224
4. Le contrat administratif 行政合同 227
5. Le code de justice administrative 行政诉讼法 230

Unité 15

Code de l'éducation 教育法 233

1. Le droit à l'éducation 受教育的权利 233
2. Les principes de l'éducation 教育原则 236
3. Les missions de l'enseignement public 公立教育的使命 239
4. Les compétences des autorités éducatives 教育部门
管辖范围 242
5. L'administration de l'éducation 教育管理机构 246

Unité 16

Code de l'éducation 教育法规 250

1. L'enseignement scolaire 基础教育 250
2. L'enseignement supérieur 高等教育 254
3. Les grades et les titres 学位与学衔 257
4. L'inspection et l'évaluation 督学与评估 261
5. La reconnaissance des diplômes 中法文凭互认 264

Unité 17

Lois et décrets 法律与政令 269

1. La propriété intellectuelle 知识产权 269
2. La loi sur les associations 协会法 272
3. La loi sur la liberté de la presse 报刊自由法 276
4. Le décret sur le Code électoral 选举政令 279
5. Le code de l'environnement 环境保护法 282

Unité 18

Droit international 国际法 285

1. Le droit international public 国际公法 285
2. La Charte des Nations Unies 联合国宪章 288
3. La Cour internationale de Justice 国际法院 292
4. Le Traité de Rome 罗马(欧共体)条约 295
5. La Convention de Vienne 维也纳公约 299

Clés 参考答案 302

Histoire du droit 法制史

1. Les droits et l'histoire 法律与历史

Le droit est un phénomène social. L'homme est fait pour vivre en société; il n'y a pas de société humaine qui n'ait un droit. Là où il y a une société, il y a un droit.

Le droit est une branche de la sociologie, c'est l'ensemble des règles qui ordonnent les intérêts des hommes dans leurs rapports sociaux, par exemple: les rapports sociaux d'ordre économique, les rapports juridiques ou institutionnels.

On pourrait distinguer les rapports privés des rapports publics. Les rapports privés sont des rapports personnels et familiaux. Ils sont nés de contrats que passent les hommes entre eux. Et puis l'homme peut vivre au sein de groupes sociaux: communautés sociales et politiques caractérisées par le fait qu'elles aient un territoire, une population, des organes de gouvernement, des états.

Chaque société a été confrontée au problème des sociétés organisées, c'est-à-dire faire régner l'ordre, assurer la justice réglant les rapports des individus entre eux. Chaque société l'a fait selon des modalités diverses avec plus ou moins de sens démocratique.

L'histoire du droit n'est qu'un aspect de l'histoire du droit politique, juridique et social, c'est une branche à part, mais indispensable au droit. Il est juste de parler d'histoire des institutions,

le mot droit étant trop restrictif. C'est l'étude des structures institutionnelles politiques, administratives, juridiques, mais aussi économiques, sociales, voire mentales.

L'étude des institutions est l'étude de l'évolution, des changements qui se produisent, car les structures des sociétés varient dans l'espace et le temps. Il y a une géographie des structures, elles varient selon les mentalités, les idées politiques, sociales, religieuses. L'histoire donne au juriste comme le sens de la troisième dimension (aspect espace temps).

Notes

phénomène *n. m.* 现象

branche *n. f.* 树枝, 分支

sociologie *n. f.* 社会学

ordonner *v. t.* 安排

intérêt *n. m.* 利益

juridique *a.* 法律的

institutionnel, le *a.* 机构的

distinguer *v. t.* 区分

rapport *n. m.* 关系

contrat *n. m.* 协议, 契约

organe *n. m.* 机构, 部门

gouvernement *n. m.* 政府

confronter *v. t.* 面对, 对抗

modalité *n. f.* 方式

démocratique *a.* 民主的

indispensable *a.* 必不可少的

restrictif, ve *a.* 约束的, 狭义的

évolution *n. f.* 演变, 发展

mentalité *n. f.* 观念, 精神面貌

juriste *n. m.* 法学家, 法律

Questions

1. Selon le texte, le droit est un phénomène social, il n'y a pas de société sans

A. phénomène

B. droit

C. branche

D. politique

2. La justice règle les problèmes entre des
A. sociétés B. intérêts C. individus D. modalités

3. L'histoire du droit est une branche à part, elle désigne l'histoire
A. politique B. des institutions
C. du droit politique et juridique D. des mentalités

4. Les structures des sociétés varient dans l'espace et le temps, l'étude des institutions est donc celle de
A. la révolution B. l'institution C. la dimension D. l'évolution

5. Les rapports privés sont des rapports
A. entre les personnes B. entre les institutions
C. entre les contrats D. entre les structures

2. Les sources du droit

法律渊源

Les sources du droit se distinguent en deux parties : sources historiques et sources réelles. Les sources historiques sont des éléments qui ont contribué à la formation du droit positif actuellement en vigueur dans un système juridique donné. Et les sources réelles sont les facteurs qui contribuent à la formation du droit. Ils varient selon la conception philosophique, religieuse des hommes : le contrat social au 18^e siècle et le socialisme au 19^e siècle.

Dans le droit français actuel, les lois au sens strict sont les actes du pouvoir législatif. Au sens large, les lois comprennent les actes émanant directement ou indirectement de la volonté souveraine de la nation. La loi se définit comme suit : “La loi est une règle ou un ensemble de règles de droit relativement générales et permanentes, le plus souvent écrites et imposées par celui qui exerce le pouvoir dans un groupe social politique donné”. La loi est un pouvoir imposé. Le projet de loi vient du gouvernement, alors que la proposition de loi vient du parlement.

La coutume vient s'ajouter à la vie juridique. Au moyen âge : la coutume est la principale source du droit en Europe occidentale. Elle le restera au moins en droit privé jusqu'à la fin de l'Ancien Régime. Le droit coutumier va être progressivement mis par écrit vers le 14^e siècle. On définit la coutume comme suit : “C'est l'ensemble des usages d'ordre juridique, qui ont été acquis dans un groupe social politique donné par la répétition d'actes publics et paisibles pendant